Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

ID: 003-210301271-20220307-DEL2022140313-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON

Délibération n°13/2022

Nomenclature ACTE: 7.5 Subventions

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

Etaient présents: Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Philippe PERCHE, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Emilie BERGONHE, Cheyenne GREAULT et Josette DOURBIAS.

Pouvoirs:

NO	MBRE DE N	MEMBRES
En	Présents	Nb de suffrages
exerci ce	Presents	exprimés
15	10	15
		Pour: 11
		Contre : 0
		Abstentions : 4

Date de la convocation:

1^{er} mars 2022

Date d'affichage:

Olivier PERRIER à Stéphanie CUSIN-PANIT, André EMMENDOERFFER à Stéphanie CUSIN-PANIT, Aurélie GILBERT à Emilie BERGONHE, Gilles JACQUET à Cheyenne GREAULT, Denis BONNEAU à Josette DOURBIAS

Secrétaire de séance: Cheyenne GREAULT

Date d'affichage:

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

SUBVENTION A LA COMPAGNIE THEATRALE LA BELLE MEUNIERE POUR « LES INVENTIONS THEATRALES DE HERISSON »

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de création nommé « Les Inventions Théâtrales de Hérisson » et axé cette année sur la notion de territoire.

Ce projet est porté par La Belle Meunière en collaboration avec le théâtre des Ilets de Montluçon qui rassemblera à Hérisson pendant un mois, une cinquantaine de jeunes étudiants issus de quatre écoles nationales, dont deux de la région Auvergne Rhône-Alpes pour proposer une série de représentations publiques entre le 13 juin et le 10 juillet 2022.

La compagnie sollicite une subvention de 2 000,00 € en soutien à ce projet.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à 11 voix pour et 4 abstentions d'attribuer la somme de 2 000,00 € à la compagnie La Belle Meunière.

Pour extrait certifié conforme, Hérisson, le 9 mars 2022 Le Maire,

S. CUSIN-PANIT